

ACHAT DE MATÉRIEL ET REMBOURSEMENT DES FRAIS RELIÉS AUX ACTIVITÉS D'ACCUEIL

BUDGET ALLOUÉ

Le collège accorde un budget approximatif d'1 \$ par étudiant (minimum 100 \$ par programme, maximum 400\$ par programme) afin d'offrir quelque chose aux étudiants, généralement par le biais d'un tirage ou pour soutenir une activité de socialisation.

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Prix destinés aux étudiants (ex. livres, coupons d'achats, etc.)
- Collation offerte aux étudiants.

PROCÉDURES D'ACHAT ET DE REMBOURSEMENT DES FRAIS

Pour l'achat de chèques cadeaux de la Coop ou pour commander une collation à la cafétéria, adressez vos demandes par courriel à Pierre-Philippe Vézina, en précisant ce qui doit être acheté (ex. quatre certificats de 25 \$); le tout sera automatiquement facturé au collège. Vous pourrez récupérer les certificats au bureau de Pierre-Philippe (local A-3354, poste 4208).

Il est préférable d'adresser vos demandes avant le départ pour les vacances, si ce n'est pas possible, veuillez noter que la **date limite est le vendredi 11 août 2017.**

OU

Si vous souhaitez offrir autre chose, présentez vos reçus de dépenses à Pierre-Philippe Vézina (local A-3354, poste 4208).

Les remboursements ne s'appliquent qu'aux dépenses effectuées dans le cadre de l'accueil-programme. Toute demande de remboursement devra être faite avant le vendredi 8 septembre 2017.

Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec Catherine Thomas (4384).

Le comité d'accueil vous souhaite une bonne rentrée scolaire!